

Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Couverture minimum des pertes pour les expositions non performantes Modification Règlement (EU) No 575/2013 2011/0202(COD) Sujet 2.50.04 Banques et crédit 2.50.10 Surveillance financière Priorités législatives Déclaration commune 2018-19	

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/0060(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement (EU) No 575/2013 2011/0202(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/8/12528